



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP interne - CAER CAPLP

Section : Economie et gestion

Option : Commerce et vente

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Miriam BENAC,
Présidente du jury

SOMMAIRE

	Page
I. PRESENTATION DU CONCOURS	3
1. Composition du jury	3
2. Données statistiques concernant la	5
3. Principales ressources documentaires à la disposition des candidats	6
II. ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER RAEP (RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE)	7
1. Statistiques	7
2. Définition de l'épreuve	7
3. Commentaires du jury	8
4. Conseils aux futurs candidats	11
III. EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE	12
1. Statistiques	12
2. Définition de l'épreuve	12
3. Remarques générales	14
4. Commentaires du jury	14
5. Conseils aux futurs candidats	16
ANNEXES : EXEMPLES DE SUJETS D'ÉPREUVES D'ADMISSION	19

I. PRESENTATION DU CONCOURS

1. Composition du jury

Présidente : Madame Miriam BENAC – Inspectrice générale de l'Education nationale, groupe économie- gestion

Vice-présidente : Madame Christiane DUPONT, Inspectrice de l'Education nationale, académie de Créteil.

Correcteurs et interrogateurs :

Titre de civilité	Nom	Prénom	Grade	Académie d'affectation
Mme	BOULAY	ANNE	Professeure de lycée professionnel	REIMS
Mme	BUSUTTIL	CORINNE	Professeure de lycée professionnel	NICE
M.	CADAS	PHILIPPE	Professeur agrégé	POITIERS
Mme	CALAMBE	SOPHIE	Professeure de lycée professionnel	CRETEIL
Mme	COURTIN	PATRICIA	Professeure de lycée professionnel	RENNES
M.	DE CARVALHO	SEBASTIEN	Professeur de lycée professionnel	LYON
M.	DENIS	JEAN MICHEL	Professeur de lycée professionnel	POITIERS
Mme	DOREAU	AGNES	Professeure de lycée professionnel sous contrat	CRETEIL
M.	ER-REMACH	KAMEL	Professeur de lycée professionnel	DIJON

Titre de civilité	Nom	Prénom	Grade	Académie d'affectation
Mme	FOURNY	VERONIQUE	Professeure de lycée professionnel	NANTES
M.	JANUEL	OLIVIER	Professeur de lycée professionnel	LYON
Mme	LAMBILLON	CAROLE	Professeure de lycée professionnel	PARIS
M.	LE BORGNE	PATRICK	Professeur de lycée professionnel	VERSAILLES
Mme	LEJAMBLE	VALERIE	Professeure de lycée professionnel	LILLE
M.	NOLIBE	STEPHANE	Professeur de lycée professionnel	BORDEAUX
M.	NOUIDJEM	AHMED	Professeur de lycée professionnel	REIMS
M.	ZMANY	ABDELAZIZ	Professeur de lycée professionnel	NANTES

2. Données statistiques concernant la session

	CAPLP		CAER	
Postes budgétaires	5		10	
Inscrits	403		177	
ADMISSIBILITÉ				
Nombre de candidats non éliminés	185	Soit 45,91 % des inscrits	121	Soit 68,36 % des inscrits
Admissibles	14	Soit 7,57 % des candidats non éliminés	24	Soit 19,83 % des candidats non éliminés
Moyenne des candidats admissibles	15,68		15,35	
Barre d'admissibilité	15,50		14,50	
ADMISSION				
Nombre de candidats présents à l'oral	13	Soit 92,86 % des admissibles.	23	Soit 95,83 % des admissibles
Admis en liste principale	5	Soit 38,46 % des non éliminés.	10	Soit 43,48 % des non éliminés.
Admis en liste complémentaire	0		1	Soit 4,35 % des non éliminés.
Barre d'admission de la liste principale	14,50		14,33	
Barre d'admission de la liste complémentaire			14,00	
Moyenne des candidats admis sur la liste principale	15,50		15,85	
Moyenne des candidats admis sur la liste complémentaire			13,00	

*Les candidats « non éliminés » sont des candidats ayant rempli toutes les conditions d'inscription requises (cf. réglementation du concours présentée en I.3)

3. Principales ressources documentaires à la disposition des candidats.

Depuis la session 2014, la réglementation du concours a été modifiée.

Tous les textes officiels réglant les concours de recrutement (notamment ceux précisant les programmes concernés et la définition des épreuves des concours) sont publiés au bulletin officiel de l'Éducation nationale (B.O.)

Ces textes sont consultables à cette adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-regissant-les-concours-du-second-degre.html>

Les BO diffusent également les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Les épreuves du concours doivent conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence à celles que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 publié au bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013).

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation est consultable à cette adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation nationale, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'économie et de la gestion, il est recommandé aux candidats de consulter :

- le centre de ressources pour l'enseignement professionnel en économie-gestion, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.cerpeg.ac-versailles.fr/>

- les sites web consacrés à la discipline et le périodique électronique Ecogest@actu (sur abonnement) qui sont susceptibles de leur fournir des informations utiles et actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'économie et gestion en ligne se trouve à l'adresse :

<http://ecogest.info>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

II. ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER RAEP (RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE)

1. Statistiques.

Notes	N<5	5≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<14	14≤16	N≥16	Total
Nombre de dossiers CAPLP	18	55	37	26	21	23	5	185
Pourcentage	9,73 %	29,73 %	20,00 %	14,05 %	11,35 %	12,43 %	2,70 %	
Nombre de dossiers CAER	2	31	19	19	18	25	7	121
Pourcentage	1,65 %	25,62 %	15,70 %	15,70 %	14,88 %	20,66 %	5,79 %	
Nombre de dossiers total	20	86	56	45	39	48	12	306
Pourcentage	6,53 %	28,10 %	18,30 %	14,71 %	12,75 %	15,69 %	3,92 %	

La moyenne générale des dossiers présentés est de 9,54 avec 10,4 pour les candidats du CAER et 9,00 pour les candidats du CAPLP interne.

Les notes s'échelonnent de 0,5 à 16 pour les candidats du CAPLP interne et de 4 à 18 pour les candidats du CAER.

2. Définition de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle - arrêté du 19 avril 2013

Coefficient 1

Le dossier est adressé par le candidat au ministre chargé de l'Education nationale dans les délais et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans les délais et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

- Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

- Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a

eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques,
- pédagogiques et formatifs de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

3. Commentaires du jury

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Il faut considérer le dossier RAEP comme un moyen pour les candidats de démontrer aux membres du jury, non seulement une maîtrise des compétences attendues, mais également une construction de celles-ci lors du parcours professionnel. En effet, l'expérience professionnelle relève non seulement des activités exercées, mais également de la mise au jour des compétences acquises au fil d'un cheminement, c'est ce travail de réflexion sur le passé professionnel qu'il convient intellectuellement de mener. Ainsi, le dossier ne peut être construit comme une liste d'actions censées se raccrocher à telle ou telle compétence. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours leur ayant permis de mobiliser ces compétences.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA FORME DU DOSSIER RAEP

Dans le cadre d'un recrutement de professeurs, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la qualité de l'expression sont des prérequis auxquels le jury veille avec une très grande rigueur.

Le jury rappelle que :

- les consignes de présentation, de pagination et de mise en forme exigées par le B.O. doivent être respectées.
- les documents en annexe doivent comporter un nombre de pages raisonnable qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux documents annexés maximum. (J.O. n°102 du 3 mai 2011).
- la mise en page doit être claire et aérée pour en faciliter la lecture de la structure.
- le dossier doit être lisible, relié et paginé pour en faciliter la manipulation.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE FOND DU DOSSIER RAEP

Partie 1 du dossier :

Cette première partie a pour objectif de permettre au jury de comprendre le parcours professionnel des candidats et les compétences acquises.

Cette partie doit présenter, clairement, la formation initiale (diplômes ou qualifications obtenues), la formation continue et le parcours professionnel (en entreprise et/ou dans l'éducation).

La lecture de cette partie doit permettre de comprendre facilement la cohérence du parcours et les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant en économie et gestion, option commerce-vente.

Les expériences d'enseignement doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, le type d'établissements d'exercice et les services (matières) assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe, ses caractéristiques, et l'intitulé de la discipline enseignée.

Les expériences en entreprise doivent être décrites quant à leur contenu et les compétences acquises pouvant être réinvesties dans la pratique d'enseignant.

Les expériences de la vie associative participent à la richesse des compétences des candidats et peuvent donc apparaître dans cette partie.

Selon la richesse de leur parcours, les candidats sont invités à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées et éviter un inventaire trop général ou superficiel.

L'expérience professionnelle doit être clairement transposée vers les motivations et les compétences attendues de l'enseignant.

Partie 2 du dossier :

Il s'agit, dans cette seconde partie, de choisir et de présenter une séquence personnelle de formation correctement dimensionnée pour mettre en valeur les compétences attendues.

La présentation structurée doit permettre de connaître l'environnement dans lequel le candidat élabore sa proposition pédagogique, ses objectifs, les moyens et les supports utilisés avec les élèves. Que le thème présenté soit restreint, ou plus étendu, (une ou plusieurs séances sur un point précis du programme), le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée. Elle doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée.

La démarche pédagogique choisie doit être articulée et argumentée avec cohérence afin de démontrer une maîtrise des contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité du concours). Cette démarche permet d'illustrer la réflexion pédagogique et didactique du candidat.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur des situations professionnelles concrètes ; font apparaître clairement la démarche inductive ;
- traitent thème de manière innovante et attractive,
- placent l'élève au cœur de l'apprentissage.
- permettent au jury de se projeter facilement dans la classe.
- ont utilisé des outils numériques pertinents, adaptés et justifiés.
- sont enrichis de documents professionnels issus de la réalité des organisations et utilisent judicieusement les expériences tirées des PFMP ;
- mettent en évidence l'articulation des étapes de travail didactique et pédagogique. Les candidats proposent ainsi une formulation analytique et non seulement descriptive des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie ;
- démontrent la capacité du candidat à avoir un regard analytique et réflexif sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ; à rechercher des solutions pour remédier aux difficultés rencontrées ;
- proposent une évaluation permettant d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences ;
- placent l'activité proposée dans une progression et pensent aux prolongements de la séquence dans d'autres situations d'apprentissage.

Le jury a pénalisé :

- un contexte professionnel peu explicité et trop peu en lien avec le métier. L'entrée par les situations professionnelles doit être clairement présentée avec des données précises, réalistes et actualisées ;

- des dossiers qui abordent des savoirs et non des compétences, qui présentent des situations descriptives et factuelles sans analyse réflexive approfondie ni argumentée et où l'évaluation est incohérente avec la séquence voire inexistante ; dans lesquels les intentions pédagogiques, le déroulement et les résultats attendus ne sont pas toujours clairement identifiés et développés ;
- des séquences qui ne sont pas transposables en lycée professionnel ; qui ne s'appuient pas suffisamment sur la complémentarité et sur l'interactivité entre le monde de l'entreprise (PFMP) et des savoir-faire acquis au lycée ;
- l'absence de lien avec les épreuves certificatives
- un manque de réalisme sur la gestion du temps au niveau des séances ;
- des annexes non explicitées, non actualisées, voire non pertinentes ou inutiles. C'est au candidat de décider s'il intègre des annexes à son dossier. S'il fait ce choix, les annexes doivent être en lien avec la situation professionnelle proposée et procurer une valeur ajoutée au jury dans sa lecture du dossier ;
- le manque de réflexion et approfondissement sur la transversalité envisagée.

4. Conseils aux futurs candidats

Il est conseillé aux candidats de lire très attentivement les textes officiels pour se remémorer l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant et se doter ainsi d'une grille d'analyse de leur parcours professionnel. Les textes définissant l'épreuve sont utiles également afin d'orienter la rédaction du dossier et se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation évoqués dans le point 2.

Le jury attend des candidats :

- qu'ils soient concepteurs de leur séquence et annexes pédagogiques et qu'ils s'interrogent sur la pertinence de l'activité choisie et des outils proposés ;
- qu'ils fassent un réel effort de transposition de situations empruntées à la pratique professionnelle ;
- qu'ils cherchent à concrétiser la séquence en explicitant la démarche, le déroulement, les enchaînements ;
- qu'ils proposent des séquences contextualisées et réalistes par rapport à la taille de la classe et aux moyens disponibles ;
- qu'ils démontrent une capacité à intégrer dans leurs pratiques : accompagnement personnalisé, suivi des PFMP, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes...
- que leur analyse témoigne d'une bonne maîtrise des différents champs disciplinaires de l'économie et gestion, de leur complémentarité et transversalité, des problématiques qui les animent et de leurs évolutions ;
- qu'ils prennent du recul et qu'ils justifient leur argumentation pédagogique et didactique ;
- qu'ils fournissent un effort d'analyse réflexive des résultats des séquences et de remédiation des situations proposées ;

- qu'ils présentent des annexes pertinentes, utiles à la séquence présentée, et synthétisées ;
- qu'ils intègrent le numérique de manière pertinente dans les activités présentées ;
- qu'ils soignent davantage la rédaction, la structuration, et la relecture (orthographe et syntaxe),

Si la séquence n'est pas dans la spécialité présentée, le jury attend que les candidats démontrent leur capacité à transposer de façon explicite, adaptée et réaliste l'activité choisie.

III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

1. Statistiques

2. Notes	N<5	5≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<14	14≤16	N≥16	Total
Nombre de dossiers CAPLP	0	2	2	1	3	3	2	13
Pourcentage		15,38	15,38	7,69	23,08	23,08	15,38	
Nombre de dossiers CAER	0	0	1	9	4	4	5	23
Pourcentage			4,35	39,13	17,39	17,39	21,74	
Nombre de dossiers total	0	2	3	10	7	7	7	36
Pourcentage		5,56	8,34	27,78	19,44	19,44	19,44	

La moyenne générale des candidats interrogés présentés est de 12,64 avec 13,02 pour les candidats du CAER et 11,96 pour les candidats du CAPLP interne.

Les notes s'échelonnent de 7 à 17 pour les candidats du CAPLP interne et de 9 à 19 pour les candidats du CAER.

2. Définition de l'épreuve

Coefficient : 2

Durée de la préparation : 3 heures

Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et comporte des aspects économiques et juridiques. Des documents peuvent être remis au candidat par le jury.

L'épreuve comprend un exposé (30 minutes maximum) et un entretien avec le jury (30 minutes maximum).

Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours, sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles, sa connaissance des référentiels et programmes d'enseignement, son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les questions du jury ont pour objectif d'approfondir les propositions pédagogiques du candidat ou d'entraîner une analyse réflexive.

Les programmes de référence, sur lesquels porte l'épreuve d'admission, sont ceux des enseignements technologiques et professionnels conduisant aux diplômes des niveaux V, IV et III dans la spécialité commerce-vente correspondant à la section économie-gestion.

3. Remarques générales

Lors de la session et en fonction de leur journée de passage, les candidats ont eu à traiter l'un des trois sujets suivants :

- Concevoir une opération de prospection (Bac Pro Vente)
- L'inventaire (CAP ECMS)
- La fidélisation de la clientèle (Bac pro Commerce)

Le sujet ne comprenait pas d'annexes cette année mais il est tout à fait envisageable d'en fournir.

Le candidat peut se munir pour sa préparation de document personnel sous format papier ou numérique et de tous les programmes et référentiels relevant du champ du concours. Le jury recommande vivement de s'appuyer sur ceux-ci pour situer et construire son exploitation pédagogique.

Par ailleurs, le candidat peut utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et est considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne peut être réalisée.

L'attention du candidat est attirée sur la nécessité de sélectionner et d'utiliser avec discernement sa documentation. En effet, au travers de l'exploitation pédagogique, le candidat doit mettre en avant ses compétences d'analyse et de prise de recul, au-delà de la seule maîtrise des savoirs disciplinaires. Lors de la préparation, le recours à une documentation surabondante peut nuire à une réflexion didactique personnelle, à la valorisation de ses pratiques pédagogiques et de son expérience. Il peut être également source de perte de temps.

4. Commentaires du jury

Les constats

Sur la base d'un écart-type faible à l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury note une hétérogénéité très forte des prestations, lors de l'admission.

La nature de l'épreuve a été globalement bien appréhendée par les candidats.

Le jury remarque que certains candidats utilisent un vocabulaire lié aux sciences de l'éducation et font référence à des théories d'apprentissage, d'évaluation sans en maîtriser le sens ni en montrer l'utilisation concrète dans leurs pratiques.

Par ailleurs, le jury constate qu'une émotivité excessive annihile souvent la pertinence des propos, interdisant ainsi de percevoir les qualités réelles du candidat. La présence du jury peut perturber le candidat, c'est pourquoi il est important de maîtriser cette émotivité, et de gérer son stress durant toute la durée de l'entretien.

L'EXPOSÉ

Le candidat dispose de 30 minutes pour exposer son exploitation pédagogique. Certains n'ont pas utilisé la totalité du temps imparti.

Le jury regrette le manque de structuration des exposés. En particulier, de nombreux candidats n'annoncent pas le plan de leur intervention et omettent la conclusion.

Les intentions pédagogiques et les objectifs pour les élèves ne sont pas toujours définis. De même, les activités et les outils pédagogiques proposés ne sont pas suffisamment détaillés et approfondis pour comprendre la démarche pédagogique mise en œuvre.

On peut regretter une absence de réflexion sur la nature et la place de la trace écrite ainsi que ses conditions de production. Un manque de réflexion sur les acquis des élèves et sur leur évaluation est constaté trop souvent.

Certains candidats n'ont pas traité le sujet proposé par manque de maîtrise des savoirs disciplinaires de référence ou par manque de maîtrise des référentiels. D'autres éprouvent des difficultés à le situer dans une progression des apprentissages sur le cycle.

Les meilleurs candidats se sont distingués par leur capacité à

- valoriser la transversalité,
- intégrer l'outil numérique dans les situations pédagogiques proposées,
- mettre en place une pédagogie de l'alternance,
- organiser le travail pour faire face à la diversité des élèves,
- faire preuve de qualités de communication,
- proposer des activités pédagogiques réalisables et adaptées aux spécificités du public visé.

L'ENTRETIEN

L'objectif de l'entretien est de permettre au jury de faire préciser et justifier au candidat ses choix didactiques et pédagogiques pour démontrer son aptitude à enseigner.

Un entretien avec le jury permet ensuite, durant 30 minutes au maximum, d'obtenir les précisions nécessaires sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique (analyse de la démarche, objectifs visés, outils utilisés, acquisitions des élèves, modalités d'évaluation, difficultés de mise en place rencontrées ainsi que les leviers pour y remédier, gestion de classe)
- la maîtrise des savoirs, des programmes et référentiels,
- la connaissance des acteurs et partenaires du système éducatif : communauté éducative d'un établissement, relations avec les parents, avec les entreprises et les tuteurs, etc.,
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolutions organisationnelles.

Le jury peut, éventuellement, revenir sur le dossier RAEP pour éclairer, approfondir ou prolonger les choix didactiques et pédagogiques effectués par le-la candidat-e.

Les meilleurs candidats ont su faire preuve :

- d'écoute active,
- d'adaptabilité
- de projection
- d'analyse réflexive.

Ils ont pu s'appuyer sur leurs pratiques d'enseignement, leur expérience, leur rôle au sein de leur établissement et les valoriser.

5. Conseils aux candidats

Préparation

La préparation de 3 heures, avant l'épreuve, doit permettre au candidat de prendre de la distance avec ses productions précédentes pour réaliser une présentation personnelle et originale et montrer qu'il s'est approprié le thème de l'étude. La juxtaposition d'une séquence toute prête et standardisée à un thème plus ou moins proche de ce modèle est donc à éviter. Si le thème de l'exploitation pédagogique est identique à celui traité dans le dossier RAEP, celui-ci doit s'en détacher et proposer une autre approche.

Pour répondre parfaitement aux exigences de l'épreuve, le thème doit être :

- analysé de la façon la plus exhaustive possible pour bien le définir,
- inscrit dans une stratégie pédagogique,
- intégré à une présentation personnalisée.

Il est conseillé au candidat d'élaborer une séquence pédagogique qui exploite non seulement le référentiel de certification, mais aussi le référentiel des activités professionnelles et les périodes de formation en milieu professionnel

Au cours du travail de préparation, il est nécessaire de :

- Vérifier la cohérence entre les objectifs annoncés de la séquence et ses contenus.
- Penser à diversifier les méthodes d'enseignement et les supports professionnels au cours de la séance présentée pour favoriser l'implication, l'écoute et le travail des élèves.
- Prendre en compte l'hétérogénéité de la classe,
- Adapter les supports pédagogiques présentés au contexte d'enseignement (salle, matériel, public).
- Intégrer la séquence dans le contexte de l'établissement (rural, péri-urbain...), du milieu socio-économique.
- De prévoir l'animation de la séquence (interventions de l'enseignant, utilisation d'aides visuelles...).
- De montrer sa capacité à mesurer les acquis des élèves pour les prendre en compte dans la conception d'activités tout au long du cursus.
- De prendre en compte les contextes de la discipline, de l'environnement, le projet pédagogique de la classe et celui de la rénovation de la voie professionnelle.
- D'envisager les prolongements possibles.

Ce travail de conception doit donner lieu à une réalisation personnelle montrant la capacité du candidat à choisir les méthodes et les stratégies pédagogiques adaptées au public dont il précise le profil. L'utilisation systématique et exclusive de manuels ne permet pas au jury d'apprécier la façon dont l'enseignant appréhende les concepts et les connaissances à transmettre. Les manuels ne sont que des aides et le candidat doit savoir se détacher des contraintes du support.

Il est recommandé de consacrer un temps suffisant pour organiser sa restitution au jury. Il est rappelé que lors de l'exposé et de l'entretien aucun matériel de projection ne sera mis à la disposition du candidat.

Exposé – entretien

Il est attendu d'un candidat à un concours de recrutement d'enseignant qu'il sache maîtriser et adapter sa communication verbale et non verbale (débit, gestuelle, posture, niveau de langage, sans oublier la présentation générale, c'est-à-dire la tenue vestimentaire et le maintien qui se doivent d'être à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'un futur enseignant). Le candidat peut se présenter très brièvement en matière d'introduction.

Le candidat doit expliquer sa démarche pédagogique en ayant le souci de préciser le plus concrètement possible et de justifier :

- ses choix didactiques,
- l'activité précise attendue de la part des élèves,
- les objectifs de la séance,
- l'organisation temporelle ou spatiale de la classe (groupe ou non),
- gestion de classe,
- la place dans la progression.

et ne pas faire un exposé théorique sur la pédagogie.

Si le candidat présente une séquence intégrant plusieurs séances, il est préférable de présenter précisément une séance plutôt que d'aborder superficiellement toutes les séances évoquées.

Les enjeux liés à l'évaluation doivent être présents dans l'esprit du candidat. Les critères d'évaluation des acquis des élèves doivent être énoncés clairement lors de l'exposé.

Le candidat doit démontrer sa connaissance du public auquel il s'adressera et sa capacité à s'y adapter et ne pas nier les éventuelles difficultés auxquelles il pourrait être confronté.

Il doit être capable de prendre du recul et de réfléchir sur sa pratique.

Il doit être en mesure de se poser des questions sur la possibilité de faire une transposition sur d'autres formations.

Le jury attire l'attention du candidat sur la nécessité de préparer rigoureusement l'épreuve orale du concours en ayant une bonne connaissance des référentiels, des conditions de certification des classes de terminales CAP (EVS A-B-C-D, ECMS) et baccalauréat professionnel Accueil Relations Clients et Usagers, Commerce, Vente et du programme d'économie droit.

La réussite au concours interne économie gestion option commerce vente destine les lauréats à enseigner principalement en Lycée professionnel. S'il n'est pas nécessaire pour réussir le concours d'y avoir déjà enseigné, il est en revanche indispensable de s'informer et de se familiariser avec les spécificités de la voie professionnelle, tant en termes de publics que de contenus et de démarches pédagogiques à mettre en œuvre.

ANNEXES

Sujets portant sur l'exploitation pédagogique d'un thème

Concours interne CA/PLP et CAER

Section : économie gestion

Option commerce et vente

Épreuve orale d'admission

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Épreuve

Durée de l'épreuve : une heure maximum

(dont exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum).

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve : Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et peut comporter des aspects économiques et juridiques. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, une séance ; sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles ; sa connaissance des référentiels et des programmes d'enseignement ; son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

En classe préparatoire au baccalauréat professionnel Vente, vous devez traiter le thème suivant :

CONCEVOIR UNE OPERATION DE PROSPECTION

Vous vous attacherez à présenter la réflexion en proposant le déroulement d'une séquence ou séance pédagogique dont vous déterminerez, notamment, les objectifs, le public visé, la ou les compétences à faire acquérir, la durée.

Vous veillerez à faire ressortir les aspects économiques et/ou juridiques liés au thème.

Vous pouvez utiliser :

Les référentiels et programmes ainsi que toutes les documentations en votre possession.

Concours interne CA/PLP et CAER

Section : économie gestion

Option commerce et vente

Épreuve orale d'admission

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Épreuve

Durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 maximum).

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve : Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et peut comporter des aspects économiques et juridiques. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, une séance ; sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles ; sa connaissance des référentiels et des programmes d'enseignement ; son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

En classe de CAP ECMS, vous devez traiter le thème suivant :

L'INVENTAIRE

Vous vous attacherez à présenter la réflexion en proposant le déroulement d'une séquence ou séance pédagogique dont vous déterminerez, notamment, les objectifs, le public visé, la ou les compétences à faire acquérir, la durée.

Vous veillerez à faire ressortir les aspects économiques et/ou juridiques liés au thème.

Vous pouvez utiliser :

Les référentiels et programmes ainsi que toutes les documentations en votre possession.

Concours interne CA/PLP et CAER

Section : économie gestion

Option commerce et vente

Épreuve orale d'admission

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Épreuve

Durée de l'épreuve : une heure maximum

(dont exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum).

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve : Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et peut comporter des aspects économiques et juridiques. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, une séance ; sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles ; sa connaissance des référentiels et des programmes d'enseignement ; son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

En classe préparatoire au baccalauréat professionnel Commerce, vous devez traiter le thème suivant :

LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Vous vous attacherez à présenter la réflexion en proposant le déroulement d'une séquence ou séance pédagogique dont vous déterminerez, notamment, les objectifs, le public visé, la ou les compétences à faire acquérir, la durée.

Vous veillerez à faire ressortir les aspects économiques et/ou juridiques liés au thème.

Vous pouvez utiliser :

Les référentiels et programmes ainsi que toutes les documentations en votre possession.